

Notice des Annexes sanitaires

Schéma des réseaux d'eau

Les caractéristiques techniques du réseau d'eau potable de SCHOELCHER

La compétence eau potable est transférée à La CACEM, Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique à compter du 1^{er} janvier 2004. Aujourd'hui la commune de SCHOELCHER ne produit pas d'eau potable, donc ne dispose ni de ressource ni de station de traitement. La ville est alimentée en eau potable à partir du réseau du SICSM. Un piquetage sur la conduite principale issue de la station de traitement d'eau de Rivière Blanche - St Joseph - assure après la livraison d'eau au réservoir de tête.

En cas de pénurie, casse occasionnelle et générale ou problème quelconque sur le réseau, la ville peut acheter de l'eau potable au SCCNO et à la ville de Fort-De-France selon les disponibilités.

Cependant, le principal fournisseur d'eau potable de la Ville de Schoelcher reste la Ville de Saint Joseph même si quelques petites quantités d'eau sont importées de la Ville de Fort-de-France.

Le réservoir de Seailles d'une capacité de 2 590 M3 met en charge le réseau d'adduction de l'ensemble de la commune.

Le réseau

La longueur totale approximative du réseau est de : 34 Kms. Les canalisations sont en majorité en fonte ductile, en PVC, en acier ou en polyéthylène.

Les réservoirs

Ils permettent d'assurer la régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'accident grave, sur les conduites. Certains autorisent la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF.

Le réseau d'adduction alimente 20 réservoirs pour des capacités de stockage de 2 590 à 51 mètres cubes et un volume total de stockage 16030 mètres cube.

Désignation	Vol. en m3
Réservoir de Saint Joseph	3000
Rés. Ravine Touza bas	700
Rés. De Fond Rousseau	1000
Rés. Lacroix 1	1000
Rés. Lacroix 2	1000
Rés. Cabre	700
Rés. Campus	1000
Rés. Norley	350
Rés. Plateau Roy 1	1000
Rés. Plateau Roy 2	1000
Rés. Plateau fofo 1	1000
Rés. Plateau fofo 2	1000
Rés. Bénédicte	100
Rés. ALmont	500
Rés. Démarche bas	400
Rés. Démarche haut	100
Rés. Hilton 1	1000
Rés. Hilton 2	1000
Rés. Ravine Touza haut	100
Rés. La Colline	80

Il existe un équipement en satellites de télégestion et compteurs à tête émettrice sur les réservoirs de St-Joseph, Fond Rousseau et Ravine Touza qui permet une meilleure connaissance du réseau.



RAPPORT ANNUEL DU **DELEGATAIRE**

Service de l'Eau Potable
Communauté d'Agglomérations
du Centre de la Martinique
**AEP DE LA VILLE DE
SCHOELCHER**
Exercice 2009

1) Chiffres clés

	2008	2009	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations de production	0	0	-
Nombre de stations de surpression-reprise	7	7	0 %
Nombre d'ouvrages de traitement sur réseau	0	0	-
Nombre d'ouvrages de stockage	24	24	0 %
Volume de stockage (en m3)	17 116	17 116	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	115 276	116 462	1 %
Données clientèles			
Nombre de contrats - abonnés	8 767	8 949	2 %
Nombre de clients	8 637	8 792	2 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	1 401 564	1 403 854	0 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes produits (en m3)	0	0	-
Volumes exportés (en m3)	0	0	-
Volumes importés (en m3)	1 822 584	1 697 678	-7 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	1 822 584	1 697 678	-7 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	1 963 470	1 713 572	-13 %
Consommation moyenne par client	162	159	-2 %
Nombre total de branchements en service	8 747	9 011	3 %
Dont branchements neufs	116	168	45 %
Nombre de compteurs	9 159	9 410	3 %
Dont compteurs renouvelés	358	262	-27 %
Soit % du parc compteur	3,91 %	2,78 %	-29 %
Rendement primaire du réseau	76%	82%	+11
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	79%	84 %	5,95 %
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	5,90	6,91	14,62 %
Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)			
	Total	Conforme	% conformité
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire DDASS	43	43	100 %
Dont analyses physico-chimiques	43	43	100 %
Dont analyses bactériologiques	43	43	100 %
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	336	336	100 %
Dont analyses physico-chimiques	336	336	100 %

2) Nombre de branchements -> Nombre total de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2007	2008	2009	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	8 561	8 747	9 011	3,02 %
Total de la collectivité	8 561	8 747	9 011	3,02 %
Evolution N/N-1	-	2,17 %	3,02 %	

-> Décomposition par type de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

	2009	Particuliers et Autres			Communaux
		Dont < 200 m3/an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m3/an (tranche 2)	Dont conso > 6000 m3/an (tranche 3)	communaux
Total de la collectivité	9 011	7 389	1 612	10	0
Répartition	-	82,00 %	17,89 %	0,11 %	0,00%

3) Les volumes comptabilisés -> Les volumes consommés hors VEG (Vente d'Eau en gros)

- périodes de relève des compteurs
- les volumes consommés par commune hors VEG
- Les volumes consommés par type de branchement hors VEG
- Caractéristiques des consommations hors VEG
- Liste détaillées des consommations de plus de 6000 m3/an hors VEG

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 28/10/2009 (368 jours)

Commune	2007	2008	2009	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	1 413 793	1 401 564	1 403 854	0,16 %
Total de la collectivité	1 413 793	1 401 564	1 403 854	0,16 %
Evolution N/N-1	-	-0,86 %	0,16 %	

Commune	2009	Particuliers et autres			communaux
		Dont < 200 m3/an	Dont 200 < conso < 6000 m3/an	Dont conso > 6000 m3/an	
Total de la collectivité	1 403 854	653 924	626 550	123 380	0
Consommation moyenne par type de branchement	156	88	389	12 338	-

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre ayant consommé ou non.

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
SCHOELCHER	200	8 811
Total de la collectivité	200	8 811

Ce tableau présente les clients ayant un branchement dont la consommation est supérieure à 6 000 m3.

Commune	Nom du client	2008	2009	Evolution N / N -1
SCHOELCHER	BRANCHEMENTS COMMUNAUX	39 924	34 324	-14,03 %
SCHOELCHER	CROUS-RESIDENCE-UNIVERSITE	38 078	39 256	3,09 %
SCHOELCHER	CSM SARL CLINIQUE STE-MARIE	11 149	12 150	8,98 %
SCHOELCHER	EHPAD TERREVILLAGE	8 192	8 965	9,44 %
SCHOELCHER	MADIANA CONGRES	12 077	14 071	16,51 %
SCHOELCHER	SDC AZTECA	6 383	6 149	-3,67 %
SCHOELCHER	SDC LES CITRONNELLES	6 632	6 014	-9,32 %
SCHOELCHER	SDC RES STUDIOTEL T2	5 679	6 004	5,72 %
SCHOELCHER	STE CARAIBES INVESTISSEMENT	17 219	20 900	21,38 %
SCHOELCHER	STE HOHIOHEN ALIMENTATION	6 695	6 348	-5,18 %
Total de la collectivité		152 028	154 181	1,42 %

4) Le patrimoine du service

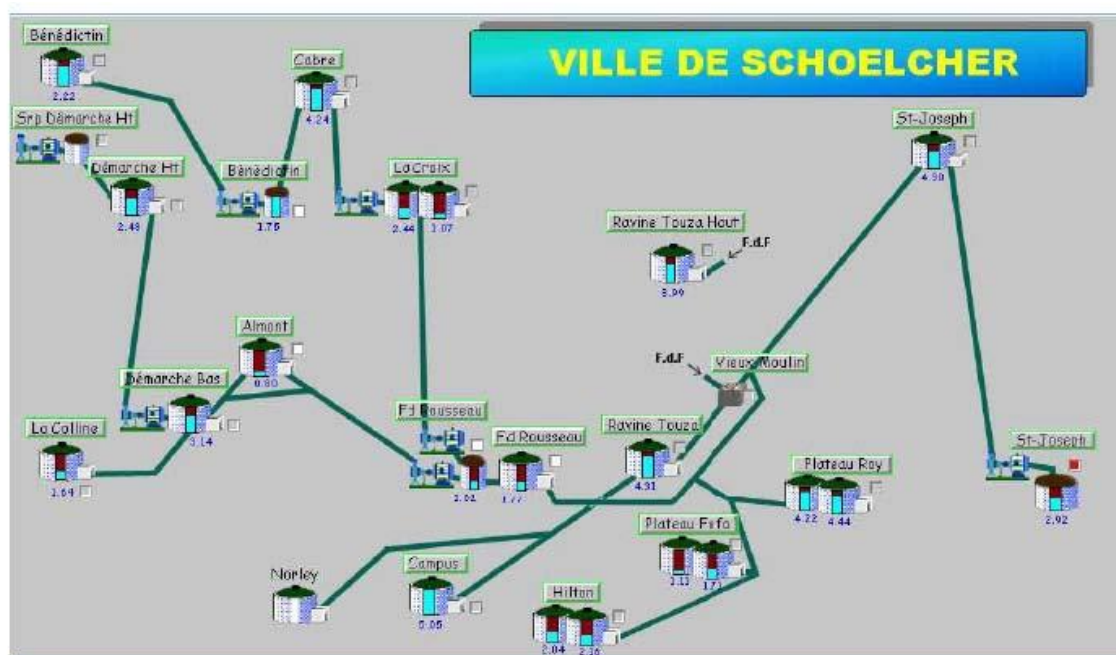
Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve d'une manière générale les installations de production et/ou de traitement ainsi que les ouvrages de prélèvement de l'eau brute.

Au niveau du réseau de distribution, le détail porte généralement sur les stations de reprise/surpression, les traitements complémentaires éventuels ainsi que sur les châteaux d'eau et réservoirs. Nous trouvons enfin le détail des canalisations, des équipements de réseaux, des branchements et éventuellement des compteurs.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.

-> Schéma de fonctionnement



-> Les installations sur le réseau

- les stations de surpression et de reprise
- Châteaux d'eau et réservoirs

Description des stations de surpression et reprise

Désignation	Lieu	Débit nominal m3/h	HMT en mCE	Télesurveillance	Groupe électrogène	Description
Pompage St Joseph	SCHOELCHER	375	185	OUI	NON	Vers réservoir 3000m3 quartier Séailles
Pompage Lacroix	SCHOELCHER	25	63	OUI	NON	pompage vers réservoir Cabre
Accélérateur de Plateau Roy (pompage)	SCHOELCHER	389	20	OUI	NON	augmenter la pression dans le réseau de distribution
Pompage de Démarche Bas	SCHOELCHER	39	150	OUI	NON	pompage vers réservoir Démarche Haut
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	SCHOELCHER	85	120	OUI	NON	Augmente la pression sur le réseau de Démarche haut
Station Pompage de BENEDICTINS	SCHOELCHER	16	58	OUI	NON	Pompage vers réservoir Bénédicтин
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	SCHOELCHER	133	55	OUI	NON	pompage de 133m3/h à 55m vers Almont + pompage de 118m3/h à 142m vers Lacroix

Description des châteaux d'eau et de réservoirs

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télesurveillance
Réservoir 1 de PLATEAU FOFO	1 000	103	98	97	OUI
Réservoir 2 de PLATEAU FOFO	1 000	103	98	98	OUI
Réservoir 1 de HILTON	1 000	44	39	39	OUI
Réservoir 2 de HILTON	1 000	44	39	39	OUI
Réservoir de ST JOSEPH	3 000	278	272	272	OUI
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	700	140	135	135	OUI
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	100	203	200	199	OUI
Réservoir de CAMPUS	1 000	77	71	71	OUI
Réservoir de NORLEY	350	72	70	68	OUI
Réservoir 1 de PLATEAU ROY	1 000	125	121	121	OUI
Réservoir de FOND ROUSSEAU	1 000	145	138	140	OUI
Réservoir d'ALMONT	500	183	178	179	OUI
Réservoir de COLLINE	80	134	129	131	OUI
Réservoir de DEMARCHE HAUT	100	268	265	265	OUI
Réservoir de CABRE	700	306	302	302	OUI
Réservoir de BENEDICTINS	100	333	328	330	OUI
Réservoir 2 de PLATEAU ROY	1 000	125	121	121	OUI
Réservoir 1 de LACROIX	1 000	258	253	253	OUI
Réservoirs 2 de LACROIX	1 000	257	253	253	OUI
Réservoir de Démarche Bas	400	162	156	157	OUI

8.3.2 Bâches de reprise / surpression

-Bâches de reprise /surpression

Description des bâches de reprise et de surpression

Désignation	Volume en m3	Télesurveillance
Pompage de ST JOSEPH \ Bâche de ST JOSEPH	1 000	OUI
Station Pompage de FOND ROUSSEAU \ Bâche de FOND ROUSSEAU	63	OUI
Suppresseur de DEMARCHE HAUT \ Bâche de DEMARCHE HAUT	16	OUI
Station Pompage de BENEDICTINS \ Bâche de BENEDICTINS	7	OUI

5) Le réseau -> Les canalisations

-linéaire de canalisation par diamètre et par matériaux

Descriptif des canalisations d'adduction existantes

Matériaux	Diamètre (mm)	Extension de l'année	Linéaire total (ml)
Acier	33	0	49
Fonte	50	0	275
Fonte	60	0	4 649
Fonte	70	0	505
Fonte	80	0	136
Fonte	100	0	16 717
Fonte	125	0	271
Fonte	150	0	9 832
Fonte	200	0	7 065
Fonte	250	0	3 850
Fonte	300	0	1 886
Fonte	400	0	9 173
Inconnue	0	0	24 705
Polyethylene	50	0	342
Polyethylene	63	0	866
Polyethylene	75	0	154
Polyethylene	90	0	17
Polyethylene	110	0	274
Pvc	25	0	204
Pvc	40	0	820
Pvc	50	0	6 860
Pvc	63	0	3 331
Pvc	75	60	3 875
Pvc	90	0	969
Pvc	100	0	1 860
Pvc	110	250	13 958
Pvc	125	441	2 436
Pvc	140	0	376
Pvc	160	0	638
Pvc	200	0	372
Total		752	116 462

Dans le cadre de l'harmonisation des fonds de plan au niveau national et dans l'objectif de superposition avec d'autres bases de données géographiques (altimétrie, base adresse, hydrographie...), SAUR s'est dotée d'un nouveau fond de plan cadastral appelé Référentiel à Grande Echelle (RGE). Le recalage de l'ensemble des réseaux sur ce nouveau support ayant une meilleure

-> Les équipements de réseau

Descriptif des organes hydrauliques du réseau

Désignation	nombre
Boite à boues	2
Comp:eur	12
Défense incendie	154
Régulateur / Réducteur	15
Vanne / Robinet	376
Ventouse	50
Vidange / Purge	97

-> Les branchements : les compteurs (répartition par âge et par diamètre)

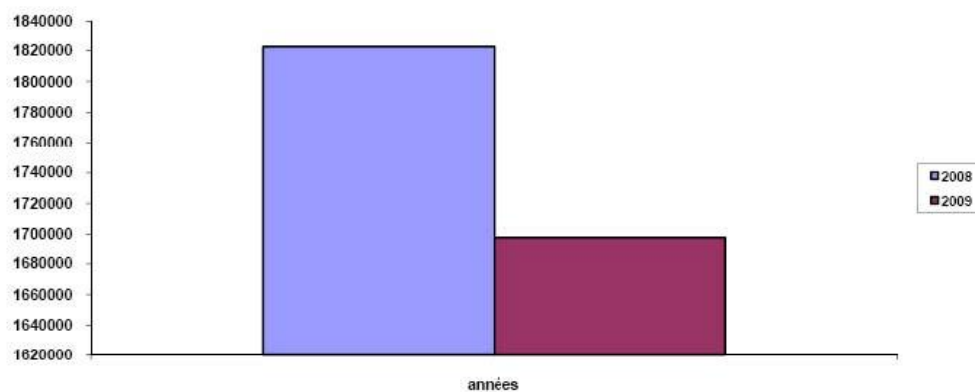
Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
1	191	0	0	0	7	0	0	198
2	452	0	0	0	8	0	2	462
3	436	0	0	0	19	0	0	455
4	297	0	0	0	0	0	0	297
5	1 528	1	0	0	2	0	0	1 531
6	617	1	0	0	7	0	8	633
7	400	0	2	0	0	0	0	402
8	1 454	3	3	2	5	1	7	1 475
9	707	5	0	2	8	2	2	726
10	371	2	4	0	7	1	0	385
11	353	1	2	0	3	0	1	360
12	418	3	1	0	7	1	2	432
13	207	1	0	0	4	0	0	212
14	202	3	9	0	3	0	1	218
15	174	0	1	0	5	0	2	182
>15	1 398	7	18	0	13	1	5	1 442
Total par diamètre	9 208	27	40	4	98	6	30	9 410

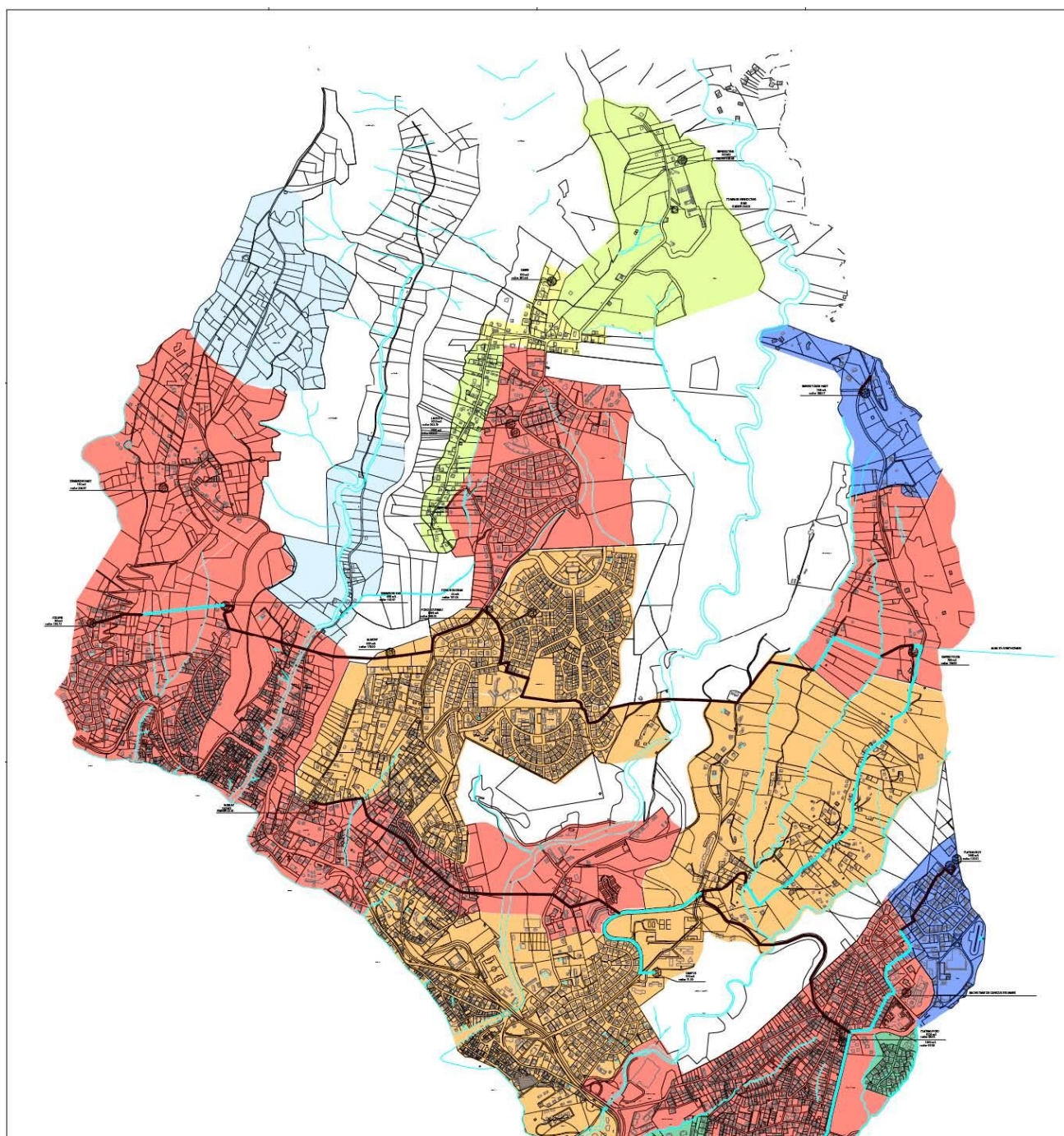
6) Bilan de l'activité : les volumes d'eau mis en distributions (exprimés en m3)

Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

Désignation volume	2008	2009
Volume produit	0	0
Volume importé	1 822 584	1 697 678
Volume exporté	0	0
Total volume mis en distribution	1 822 584	1 697 678
Evolution N / N-1	-	-6,85 %

volumes annuels mis en distribution






MARTINIQUE

DIAGNOSTIC DU RESEAU AOÛT 2003

DIFFUSION
CONTROLEE

DATE	DESIGNATION	REVISION

SCHOELCHER
SITUATION



AVIS GOUVERNEMENTAL N° 1213
SCHOELCHER
97 276

- CANALISATIONS D'ADUCTION A REALISER
- CANALISATIONS D'ADUCTION EN COURS OU REALISEE
- ZONE SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE NON DESERVIE PAR SAUR MARTINIQUE
- ABSENCE D'ADUCTION ET DE DISTRIBUTION
- PROBLEMES MAJEURS D'ADUCTION ET/OU DE DISTRIBUTION
- PROBLEMES IMPORTANTS DE DISTRIBUTION
- PROBLEMES SPECIFIQUES DE PRESSION
- PROBLEMES SPECIFIQUES DE VETUSTE DE RESEAU
- ZONE D'ENTRETIEN REGALIER

Schéma d'assainissement

L'assainissement, une compétence de la CACEM

La CACEM régit également la politique d'assainissement sur son territoire et décide des modes de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement. Elle a ainsi créé la régie communautaire de l'eau et de l'assainissement Odyssi en 2004, reprenant les missions et le personnel de l'ex-régie des eaux de Fort-de-France et du SIAFOS.

La CACEM définit la politique de l'eau et fixe les priorités d'investissement. ODYSSI a en charge la réalisation des travaux correspondants.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé par ODYSSI (régie communautaire de la CACEM) le 1^{er} janvier 2006 mais il n'est, pour le moment, pas encore opérationnel. Un diagnostic de toutes les fosses septiques individuelles est à réaliser sur tout le territoire de la CACEM (N.B : 90 % des fosses septiques de la CACEM ne sont pas aux normes) avant de pouvoir donner des préconisations individuelles pour leurs mises aux normes.

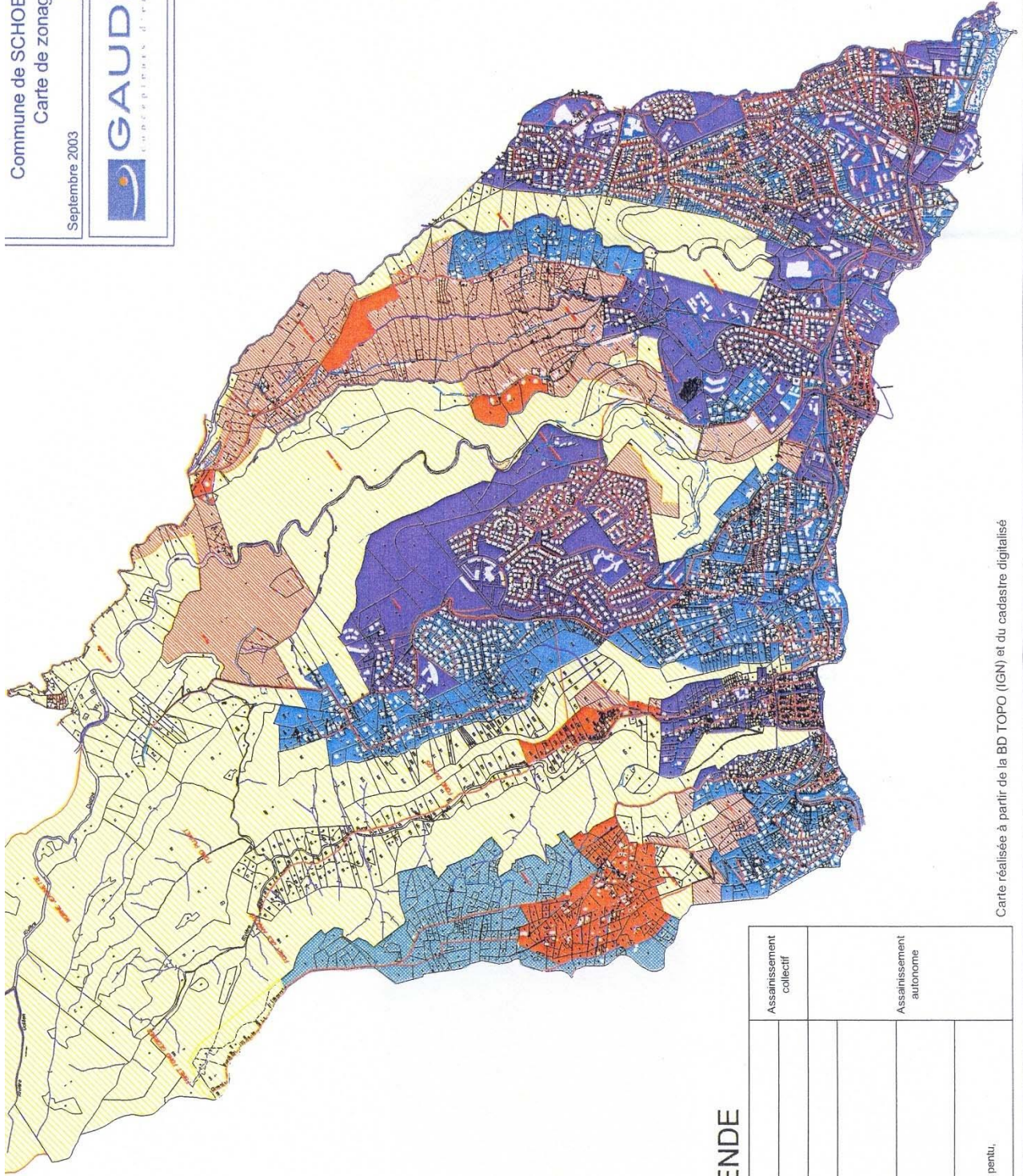
Un premier zonage d'assainissement communal...

Le zonage d'assainissement pour SCHOELCHER a été approuvé par le Conseil municipal le 23 septembre 2004. L'intégralité du document est consultable en mairie.







Le document précise la situation en matière d'assainissement, existante et à court terme, il va permettre à l'édilité d'appliquer une politique satisfaisante en matière d'assainissement, en ayant délimité, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement autonome, conformément à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992.

Le zonage d'assainissement de la commune présentait, à titre indicatif, un phasage des travaux afin d'ordonner dans le temps les différentes opérations d'assainissement pour la commune de SCHOELCHER. Ces travaux seront conduits par la Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement qui en a la compétence.

- 1) Diagnostic sérieux du réseau d'assainissement. Cette phase constitue un préalable aux différents projets d'assainissement prévus sur la commune
- 2) Réhabilitation des postes de refoulement principaux (Augmentation de la capacité des bâches). Insuffisance de la capacité des bâches et/ou des pompes des postes clefs que sont les groupes de refoulement de Fond Lahaye, Grand Village, Madiana et de l'Anse Madame. Il est donc indispensable qu'avant tout raccord supplémentaire, les postes soient entièrement réhabilités pour les postes de Madiana et de l'Anse Madame. L'intégration paysagère des dits postes devra être repensée. Le poste de Grand Village sera quant à lui supprimé et les effluents collectés seront raccordés gravitairement au réseau de l'Anse Madame Nord. Cette phase est chiffrée dans l'opération V qui consiste à poser une canalisation de diamètre 300 mm dans la ravine joignant Grand Village à la rivière Case Navire.
- 3) Raccordement des quartiers Ravine Touza – Case navire
- 4) Raccordement des quartiers Fond Bernier-La Colline
- 5) Rétrocession de la station de Fond Lahaye et améliorations du process
- 6) Raccordement des quartiers Lido - l'Enclos – Fond Collat
- 7) Raccordement du quartier Terreville
- 8) Antennes d'assainissement sur les quartiers Plateau Fofa, Anse Gouraud et Batelière. Ces projets pourront être réalisés selon le calendrier d'investissements au cours des 10 prochaines années.



LEGENDE

	Assainissement existant	Assainissement collectif
	Assainissement collectif (projet)	
	Zone ND	
	Zone NC	
	Massifs sableux drainés filtre à sable vertical drainé tertre drainé	Assainissement autonome
	Assainissement autonome difficile filtre compact, filtre à sable vertical drainé en terrain pentu, autonome groupés	

La CACEM, depuis le transfert de compétence a élaboré un programme d'assainissement communautaire, approuvé le 8 avril 2011 (délibération ci-après) afin que la mise en œuvre et l'exploitation des dispositifs d'assainissement soit d'une meilleure efficacité. La carte du zonage du programme d'assainissement communautaire est en annexes.

Extrait du rapport final du Programme d'assainissement communautaire – Saunier et associés

Préambule :

Afin de mettre en place une programmation des travaux d'assainissement cohérente avec la politique d'aménagement des villes, la CACEM a souhaité l'élaboration d'un document de synthèse des différents schémas d'assainissement.

Cette programmation des travaux d'assainissement, soumis à la CACEM, répond à trois grandes préoccupations propres à la mise en place d'une politique de développement durable à savoir : -Garantir à la population, l'évacuation et le traitement des eaux usées, sans soucis, -Protéger les milieux naturels superficiels (cours d'eau, baie des flamants) et souterrains (nappe phréatique et alluviale) -Anticiper la croissance démographique et économique de la ville de Fort-de-France et de ses communes limitrophes saint-Joseph, le Lamentin, Schœlcher

La mise en place du contrat de baie de la CACEM souligne la volonté de restaurer la qualité de la baie de Fort-de-France. L'assainissement, pour répondre aux objectifs de qualité doit s'engager dans une phase de profonde transformation, de la collecte au traitement en station d'épuration.

Dans le cadre du schéma intercommunal, le devenir des eaux usées a été analysé sur la base des zonages des communes du Lamentin, de saint-Joseph et de Schœlcher et du schéma directeur d'assainissement de Fort-de-France.

L'objet final est de présenter : -Les extensions de réseaux de collecte et des capacités de traitement par tranches prévisionnelles pressenties pour chaque commune, -Le programme sommaire de la gestion et du contrôle ou du raccordement des mini-stations privées. Suite à ce programme, il est proposé un chiffrage de chaque opération et une actualisation de la programmation et des coûts des opérations envisagées dans les zonages réalisés en 2001, 2002 et 2003 pour les communes du Lamentin, de Schœlcher et Saint-Joseph. Les données récentes du schéma directeur d'assainissement de Fort-de-France seront reprises.

1 EXTENSIONS DE RESEAUX

Deux horizons ont été considérés pour la réalisation des travaux d'extension de réseau.

- ⇒ Le premier horizon est prévu à 2015. Il va permettre à la fois la résorption des quartiers non assainis collectivement, situés au sein d'une zone assainie collectivement, et l'extension des réseaux dans les quartiers où l'habitat est dense et pour lesquels leur raccordement ne présente pas ou peu de contraintes.
- ⇒ Le second horizon, prévu à 2025, va permettre la résorption des installations d'assainissement non collectif et notamment les mini-stations. Actuellement, celles-ci présentent un fonctionnement souvent médiocre à l'origine de pollutions chroniques du milieu naturel. Ce second horizon va permettre également à la commune de Fort de France de se mettre en cohérence avec son périmètre d'agglomération.

1.2 COMMUNE DE SCHŒLCHER

1.2.1 Horizon 2015

Il est prévu de raccorder, les quartiers de Fond Bernier (y compris la Colline), Anse Collat (Ouest et Est), Anse Madame – Grand Village (y compris Cité Saint-Georges) et Ravine Touza - Case Navire représentant près de **6220 Eq-Hab sur la station d'épuration de la Pointe des Nègres**. Ces extensions sont présentées sur le plan et sont nommées **S1-EXT15 à S5-EXT15**. Ces extensions vont permettre de supprimer deux mini-stations sur Anse Collat, une sur Case Navire et de supprimer la station de Fond Lahaye.

Ainsi cela portera le nombre d'équivalent habitant en provenance de Schœlcher en entrée de la station de la Pointe des Nègres à 21 876 EH.

► Sur Schœlcher, il est prévu d'ici à **2015** de raccorder près de **6 220 Eq-hab** via 5 extensions et de supprimer 2 mini stations. Cela représente en se projetant sur la base de la part assainissement du prix de l'eau (2007) une **recette de 29,5 M€ sur 50 ans**.

1.2.2 Horizon 2025

Entre 2015 et 2025, une nouvelle extension sur les Hauteurs de Terreville, nommée sur le plan **S1-EXT25**, va être mise en place afin de raccorder près de **3045 Eq-Hab sur la station de la Pointe des Nègres**. Cette extension va permettre le démantèlement d'une mini-station de 200 Eq-Hab. Ainsi en considérant l'évolution démographique de la population, cela portera le nombre d'équivalent habitant en provenance de Schœlcher en entrée de la station de la Pointe des Nègres à plus de 27 200 EH

NB : l'évolution de la population raccordée a été déterminée en considérant le transfert de la station de Fond Lahaye vers la station de la Pointe des Nègre.

► Sur Schœlcher, il est prévu d'ici à **2025** de raccorder près de **3 045 Eq-hab** via 1 extension et de supprimer 1 mini station. Cela représente en se projetant sur la base de la part assainissement du prix de l'eau (2007) une **recette de 14,5 M€ sur 50 ans**.

2 DEVENIR DES MINI-STATIONS

Il est actuellement recensé près de **135 mini-stations sur le territoire de la CACEM**. Elles figurent sur le plan d'ensemble annexé à ce rapport. Certaines n'ont pu être identifiées sur le terrain.

Le devenir des mini-stations est le suivant :

- Sur la commune de Schœlcher
 - Au moins 8 mini-stations seront démantelées.
 - Deux sont à étudier.
 - Les 5 autres sont à identifier.

3 EVOLUTION DES STATIONS D'EPURATION

[-> La station de Fond Lahaye \(Schœlcher\)](#)

La station de Fond Lahaye est prévue pour traiter près de 4 000 Eq-Hab ; elle n'est actuellement pas en surcharge par temps sec. Il est prévu de la transférer vers la station de la Pointe des Nègres et de mettre en place un poste de refoulement des effluents d'une capacité de près de 3 500 Eq-Hab d'ici 2015.

Dans le zonage, deux solutions avaient été évoquées pour le devenir de la station d'épuration : son transfert vers Pointe des Nègres et sa réhabilitation.

L'ensemble des récents travaux réalisés sur Schœlcher l'a été en intégrant le transfert de la station d'épuration de Fond Lahaye. L'optimisation des travaux, la continuité de service, l'optimisation des charges hydrauliques dans les postes de refoulement (lutte contre l'H₂S), le foncier et le montant des investissements à réaliser sont autant de critères qui vont dans le sens du transfert.

Le coût du transfert est estimé à 2100 k€.

[-> La station de la Pointe des Nègres \(Fort-de-France\) -> Bilan des investissements -> Bilan des investissements pour la réalisation des extensions](#)

Au vu des différentes extensions prévues sur Schœlcher et Fort de France, la station de la Pointe des Nègres, dont sa capacité nominale actuelle de traitement est de 30 000 Eq-Hab, devra :

- D'ici 2015, traiter près de 27 150 Eq-Hab
- D'ici 2025, traiter près de 30 000 Eq-Hab et refouler jusqu'à 5 260 Eq-Hab par temps sec et 8 800 Eq-Hab par temps de pluies afin de ne pas surcharger la station.

Au vu des charges à traiter et des normes de rejet projetées, il est proposé, afin de ne pas surcharger la station, de l'équiper d'un poste de refoulement qui renverra les effluents sur la station de Dillon. La mise en place d'une extension sur place semble moins viable technico-économiquement au vu des emprises foncières et du process onéreux.

Les travaux prévus pour ce transfert partiel des effluents vers Dillon sont estimés autour de 1460 k€.

4 EVOLUTION DU TRAITEMENT DES EAUX USEES DE COLLECTE VIS-A-VIS DU CONTRAT DE BAIE

4.1 RAPPEL SUCCINCT DES ENJEUX DU CONTRAT DE BAIE

Le contrat est construit autour de cinq enjeux (A à E) :

- A : Hypersédimentation, envasement de la baie et état des récifs coralliens
- B : Qualité des eaux littorales au regard des micropolluants
- C : Qualité bactériologique des eaux de la baie (nombreuses actions dans l'assainissement focalisées sur Fond Lahaye et Trois Ilets)
- D : Niveau trophique de la baie
- E : Qualité écologique et chimique des cours d'eau

Une analyse est conduite afin de vérifier la cohérence des fiches actions proposées dans le cadre du Contrat de Baie et du programme de travaux proposé ici dans le cadre du programme de la CACEM.

La cohérence doit exister tant en terme de l'étendue de l'action (niveau de traitement par exemple) qu'en terme de définition des priorités.

4.2 ACTION DU CONTRAT DE BAIE CONCERNANT LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE LA CACEM

Pour rappel le programme proposé se base à la fois sur :

- Un programme d'extension du réseau de collecte et des capacités de traitement
- Un programme sommaire d'amélioration de la gestion ou du contrôle ou du raccordement/reclassement des mini-stations privées

Voici les fiches actions définies dans le contrat de baie concernant ce programme d'assainissement de la CACEM :

AMELIORER LA COLLECTE ET LE TRANSFERT DES EAUX USEES

- Extension des réseaux de collecte des eaux usées – Enjeux C, D et E – **Priorité 1** – Planning 2009-2013

AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION

- Fiabilisation du fonctionnement hydraulique des step (mise en place de bassin tampon en entrée de station) – Enjeux C, D et E – **Priorité 1** – Planning 2009-2013
- Regroupement des step de capacité <1000 EH – Enjeux C, D et E – **Priorité 3** – Planning 2009-2013
- Améliorer les performances épuratoires des step >10000 EH pour les pollutions azotées [NGL]<15 mg/l ou Rdt >70% (traitement BA prolongée ou membranes à Pointe des Nègres et Dillon – Enjeux C, D – **Priorité 1** – Planning 2009-2013

Ainsi, quatre fiches action concernent ce programme

4.3 ADEQUATION ENTRE LES FICHES ACTIONS DU CONTRAT DE BAIE ET LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE LA CACEM

Voici maintenant les solutions pour l'assainissement de la CACEM proposées dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux

AMELIORER LA COLLECTE ET LE TRANSFERT DES EAUX USEES

- Extension des réseaux de collecte des eaux usées

Des extensions sont prévues sur deux horizons, les quartiers les plus insalubres étant le plus souvent priorités. En mesures d'accompagnement des extensions sont prévus des renforcements des réseaux et des stations d'épuration.

Priorité est donnée aux extensions sur les travaux de réhabilitation ce qui est en cohérence avec les objectifs d'optimisation économique des travaux engagés par la collectivité (augmentation du nombre d'abonnés afin de permettre une meilleure capacité d'investissement en fonds propre).

► Le contrat de baie même s'il met en avant trois niveaux de priorité, les échéances prévues sont extrêmement rapprochées, la plus lointaine est à 2013 ce qui apparaît incompatible avec le montant des enjeux liés à l'assainissement. L'horizon du programme est 2025 et il s'agit d'une échéance déjà ambitieuse au regard des travaux projetés.

AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION

- Fiabilisation du fonctionnement hydraulique des step (mise en place de bassin tampon en entrée de station) :
- Regroupement des STEP de capacité <1000 EH

Les travaux d'extension prévus à l'horizon 2025 permettent de supprimer progressivement l'ensemble des mini-stations sur le territoire de la commune.

- Améliorer les performances épuratoires des STEP >10000 EH pour les pollutions azotées [NGL] <15 mg/l ou Rendement>70%.

Sur l'ensemble des unités supérieures à 10 000 EH qui seront maintenues voire étendues (Cf. chapitre 3), les travaux prévus permettront notamment, outre des extensions de filière, de mettre en place un traitement de l'azote et du phosphore afin d'être en conformité avec les normes de rejet projetées. A titre indicatif les conformités de rejet sont définies dans l'arrêté du 22 juin 2007 relatif au système d'assainissement collectif.

► Il y a dans le cas des systèmes d'épuration une cohérence tant en terme d'objectifs à atteindre voire une exigence plus grande dans le programme des travaux avec le traitement du phosphore qu'en terme de délai de mise en œuvre.

5 INVESTISSEMENTS A REALISER AUX HORIZONS 2015 ET 2025

Les tableaux ci-joints récapitulent, aux deux grands horizons que sont 2015 et 2025, la somme à allouer pour les 4 communes par type de travaux (extension, réhabilitation...).

Les investissements projetés sur les grands bassins de collecte (Fond Lahaye et Pointe des Nègres) de Schœlcher sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Bassin de collecte		Fond Lahaye	Pointe des Nègres	Total en 2003	Total en 2007	
2015	remise en état des réseaux	Diagnostic	30 000,00 €	123 000,00 €	153 000,00 €	187 322,20 €
		Réhabilitation y compris télégestion et mise en conformité lié à l'autocontrôle	650 000,00 €	2 350 000,00 €	3 000 000,00 €	3 672 984,33 €
	remise en état des postes de refoulement		- €	- €	- €	- €
	Extensions projetées	Extensions (y compris renforcement des ouvrages existants et démantèlement des mini-stations)	- €	8 821 750,00 €	8 821 750,00 €	10 800 716,50 €
		Aménagement des Stations d'épuration / transfert	2 100 000,00 €	- €	-	2 100 000,00 €
Sous Total 2015		2 780 000,00 €	11 294 750,00 €	14 074 750,00 €	16 761 023,02 €	
2025	remise en état des réseaux	Diagnostic			- €	- €
		Réhabilitation y compris télégestion et mise en conformité lié à l'autocontrôle		450 000,00 €	450 000,00 €	550 947,65 €
	remise en état des postes de refoulement		- €	- €	- €	- €
	Extensions projetées	Extensions	- €	1 761 701,00 €	1 761 701,00 €	2 156 900,05 €
Aménagement des Stations d'épuration / transfert		- €	- €	- €	- €	
Sous Total 2025		- €	2 211 701,00 €	2 211 701,00 €	2 707 847,70 €	

Tableau 2 : Investissement en assainissement collectif sur Schœlcher à envisager aux horizons 2015 et 2025

Les coûts sont issus du zonage datant de 2003. Les prix établis à l'époque sont actualisés à l'aide de l'indice TP01. L'actualisation est établie sur la base de l'évolution de l'index TP1 entre juin 2003 (index : 481.6) et juin 2007 (Index : 581.6), soit un accroissement de près de 20.76 % en 4 ans, soit un peu plus de 5.19% d'augmentation par an.

L'actualisation se fera donc de la manière suivante : $n \cdot (1.0519)^{(2007-2003)}$, avec n le montant à réactualiser.

Le montant des travaux pour Fond Lahaye est issu d'une étude récente et ne fait donc pas l'objet d'actualisation.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des extensions envisagées sur la commune de Schœlcher.

Numéro	Nom	Total des équivalents habitants	Total 2003	Total actualisé	coût par EH	Échéance	Coût par échéance
raccordement à l'horizon 2015							
S5-EXT15	Arse Madame	316	en cours	en cours	NC	2008-2013	102 844 €
S1-EXT15	Fcnd Bemier	1165	en cours	en cours	NC		
S5-EXT15	Arse Madame Sud	188	84 000 €	102 844 €	547 €		
S3-EXT15	Collat Est	1845	2 229 658 €	2 729 833 €	1 480 €	2011-2015	2 729 833 €
S5-EXT15	Arse Gouraud	75	97 872 €	119 827 €	1 598 €	2012-2015	1 464 997 €
S4-EXT15	Plateau Fofu - Lorsol	500	677 026 €	828 902 €	1 658 €		
S5-EXT15	Fcnd Batelière	300	421 674 €	516 267 €	1 721 €		
S4-EXT15	Ravine Touza - Case Navire	878	1 350 000 €	1 652 843 €	1 883 €	2013-2016	1 652 843 €
S5-EXT15	Morne Boye	200	330 814 €	405 025 €	2 025 €	2014-2017	1 478 761 €
S2-EXT15	Collat Ouest	454	877 000 €	1 073 736 €	2 365 €		
S5-EXT15	Résédas	50	107 324 €	131 400 €	2 628 €	2015-2018	922 186 €
S4-EXT15	Petit Florentin	250	646 384 €	791 386 €	3 166 €		
raccordement à l'horizon 2025							
S2-EXT25	Hauteurs de Terreville	3045	1 761 701 €	2 156 900 €	708 €	2016-2020	2 156 900 €

Tableau 6 : Coût estimé des extensions à envisager sur Schœlcher chaque année

-> [Actualisation des investissements par rapport à leur échéance](#)

Les investissements prévus pour les travaux relatifs à l'assainissement collectif des quatre communes de la CACEM ont été évalués sur la base des prix 2007. Les montants sont les suivants :

Commune \ Horizon	2015	2025
Fort-de-France	45 739 400 €	62 872 800 €
Schœlcher	16 761 000 €	2 708 000 €
Le Lamentin	24 770 000 €	14 257 500 €
Saint-Joseph	6 459 300 €	6 544 000 €

Il convient en fonction de l'échéance de programmation de ces travaux de procéder à une actualisation de leur coût.

L'actualisation des prix est établie sur la base de l'évolution de l'index TP1 entre juin 1997 (index : 408.6) et juin 2007 (Index : 581.6), soit un accroissement de près de 42% en 10 ans, soit un peu plus de 4.2% d'augmentation par an.

L'actualisation se fera donc de la manière suivante : $(1.042)^n$ avec n= année projetée – année en cours (2008)

Ici, est récapitulé le coût par échéance des investissements et de leur évolution supposée.

échéance d'intervention	coût d'investissement estimé à janvier 2008	coût actualisé (TP 01) à l'horizon considéré
2008-2013	847 879 €	847 878.92 €
2009-2014	745 035 €	776 326.85 €
2010-2015	3 474 868 €	3 772 886.93 €
2011-2016	2 210 032 €	2 500 355.37 €
2012-2017	2 397 878 €	2 826 819.09 €
2013-2018	3 598 716 €	4 420 650.95 €
2014-2019	2 741 557 €	3 509 163.42 €
2015-2020	745 035 €	993 690.00 €
2016-2021	1 999 637 €	2 779 027.76 €
2017-2022	78 707 €	113 978.19 €
2018-2023	78 707 €	118 765.28 €
2019-2024	78 707 €	123 753.42 €
2020-2025	78 707 €	128 951.06 €
2021-2026	78 707 €	134 367.01 €
2022-2027	78 707 €	140 010.42 €
2023-2028	78 707 €	145 890.86 €
2024-2029	78 707 €	152 018.27 €
2025-2030	78 707 €	158 403.04 €
Total	19 469 000 €	23 642 936.84 €

Tableau 10 : Coût d'investissement estimé par année sur Schœlcher

6 COÛTS D'EXPLOITATION

Le coût d'exploitation futur est estimé par tranche annuelle ; il est établi en considérant :

- L'évolution des charges à traiter sur chaque ouvrage, du fait de l'augmentation de la population raccordée au réseau d'eaux usées
- La diminution des apports d'eaux claires parasites de temps sec et de temps de pluie
- La mise en place de nouvelles extensions et de leurs ouvrages annexes.

Ces coûts comprennent :

- Les dépenses électriques
- La consommation de réactifs
- La main d'œuvre
- La maintenance des ouvrages

Les coûts d'exploitation retenus par types d'ouvrages sont présentés dans le tableau ci-joint :

Hypothèses des coûts d'exploitation	
canalisation par ml	4,00 €
poste dont les pompes < ou = à 3 Kw	3 000,00 €
poste dont les pompes < ou = à 9 Kw	6 000,00 €
poste dont les pompes < ou = à 15 Kw	8 000,00 €
poste dont les pompes > à 15 Kw	10 000,00 €
traitement H2S par m ³	0,60 €
STEP Boues activées par EH	40,00 €
STEP Physico-Chimique par EH	60,00 €

Tableau 13 : Hypothèses des coûts d'exploitation

Ainsi, sur ces bases, les coûts annuels d'exploitation pressentis sur chaque commune sont récapitulés dans les paragraphes suivants.

coût annuel d'exploitation				
année	réseau	poste de refoulement	station d'épuration	total
2007	240 000,00 €	44 000,00 €	895 300,00 €	1 179 300,00 €
2008	262 800,00 €	62 000,00 €	995 440,00 €	1 320 240,00 €
2009	262 800,00 €	62 000,00 €	995 440,00 €	1 320 240,00 €
2010	262 800,00 €	62 000,00 €	995 440,00 €	1 320 240,00 €
2011	291 840,00 €	63 000,00 €	1 150 140,00 €	1 509 980,00 €
2012	319 840,00 €	95 000,00 €	1 202 640,00 €	1 617 480,00 €
2013	335 440,00 €	95 000,00 €	1 255 320,00 €	1 685 760,00 €
2014	340 480,00 €	109 000,00 €	1 294 560,00 €	1 752 040,00 €
2015	352 480,00 €	109 000,00 €	1 312 560,00 €	1 774 040,00 €
2016	376 360,00 €	127 000,00 €	1 495 260,00 €	1 998 620,00 €
2017	376 360,00 €	127 000,00 €	1 495 260,00 €	1 998 620,00 €
2018	376 360,00 €	127 000,00 €	1 495 260,00 €	1 998 620,00 €
2019	376 360,00 €	127 000,00 €	1 495 260,00 €	1 998 620,00 €
2020	376 360,00 €	127 000,00 €	1 495 260,00 €	1 998 620,00 €
2021	376 360,00 €	127 000,00 €	1 495 260,00 €	1 998 620,00 €
2022	376 360,00 €	127 000,00 €	1 495 260,00 €	1 998 620,00 €
2023	376 360,00 €	127 000,00 €	1 495 260,00 €	1 998 620,00 €
2024	376 360,00 €	127 000,00 €	1 495 260,00 €	1 998 620,00 €
2025	376 360,00 €	127 000,00 €	1 495 260,00 €	1 998 620,00 €
2026	376 360,00 €	127 000,00 €	1 495 260,00 €	1 998 620,00 €

Tableau 15 : Coûts annuels d'exploitation pour l'assainissement de Schœlcher

7 EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU

C'est à la régie des eaux de la CACEM d'instituer la redevance et d'en fixer le tarif afin d'équilibrer son budget. Pour cela l'article R.2333-122 du CGCT prévoit un seul budget pour l'assainissement collectif et non collectif, mais il exige l'institution de deux redevances, une pour l'assainissement collectif et une autre pour l'assainissement non collectif, ainsi que la tenue, dans un état complémentaire, de la répartition entre les opérations relatives à l'assainissement collectif et non collectif.

De ce fait, il est proposé ici de distinguer les redevances à mettre en place pour le collectif pour chaque commune.

Actuellement, la facture d'eau pour un abonné EAU/ASSAINISSEMENT sur Schœlcher se décompose, pour un usager domestique classique, comme suit :

- ✚ Une part forfaitaire fixe de 40 € HT
- ✚ Une part indexée sur le m³ d'eau consommée : recouvrement assainissement : 1.40 € / m³

Sur la base de 732.735 m³ consommés en 2007 par les abonnés indexés à la part assainissement, la recette annuelle est près de 1 230 000 € HT. Elle permet de recouvrir les travaux en cours, les frais d'exploitations y compris main d'œuvre et charge salariale.

Si ODYSSI ne souhaite pas contracter d'emprunt, l'évolution du prix de l'eau subira une augmentation moyenne de près de 0.95 € sur 18 ans pour atteindre 2.35 € du m³ pour la part eau usée.

Si ODYSSI souhaite contracter un emprunt, l'évolution du prix de l'eau, en considérant les coûts d'investissement et d'exploitation, subira une augmentation moyenne de près de :

- 0.54 € pour un emprunt sur 20 ans pour atteindre près de 1.93 €
- 0.38 € pour un emprunt sur 30 ans pour atteindre près de 1.77 €

8 EVOLUTION DES RECETTES

Les tableaux ci-après présentent l'évaluation de l'impact de l'investissement selon l'estimation 2008 vis-à-vis du nombre d'usager par tranches annuelles pressenties en termes d'équivalent habitant.

8.1 NOUVELLES RECETTES

Les travaux d'extension des réseaux d'assainissement collectif vont permettre d'accroître le nombre d'abonnés Assainissement.

A l'horizon 2015, c'est près de 67800 Eq. Hab supplémentaires qui seront raccordés ce qui va générer annuellement une recette de plus de 6,45 M€ soit entre 2015 et 2025 plus de 64,5 M€.

A l'horizon 2025, plus de 28700 Eq. Hab vont être raccordés et la recette annuelle atteindra plus de 2,6 M€.

► Il convient de rapprocher ces recettes (prix 2007) des investissements liés à l'extension des réseaux près de 156 M€ (prix 2007). Ainsi, en 2035, les recettes engendrées couvrent l'ensemble des investissements liés aux extensions (réseaux, renforcement des ouvrages, stations d'épuration).

8.2 SUBVENTIONS ENVISAGEABLES

Les subventions envisageables grâce aux DOCUP futurs sont récapitulées dans le tableau ci-joint. La répartition du montant de chaque DOCUP s'est fait en considérant un prorata lié au montant de travaux dans chaque commune. Aussi, ces subventions sont mentionnées à titre indicatif et ne sont pas figées sur chaque commune ni à l'échelle de la CACEM.

Hypothèse réaliste DOCUP	2007-2013	2014-2020	2021-2027
Montant pour la CACEM	20 000 000 €	16 000 000 €	12 000 000 €
Sous total Fort de France	10 000 000 €	8 000 000 €	7 000 000 €
Sous total Lamentin	3 375 640 €	4 567 146 €	3 656 089 €
Sous total Schœlcher	4 355 441 €	1 861 948 €	214 213 €
Sous total Saint Joseph	2 268 919 €	1 570 905 €	1 129 698 €
Pourcentages minimums retenus			
Réseau	30% à 60%	30% à 60%	30% à 60%
Station d'épuration jusqu'à 70 %	35% à 70%	35% à 70%	35% à 70%
Etude jusqu'à 80 %	40% à 80%	40% à 80%	40% à 80%

Tableau 18 : Subvention et pourcentage applicable suivant le type de mission envisagé

Ainsi en ce projetant sur les différentes années de travaux les subventions envisageables sont récapitulées pour chaque commune dans les paragraphes suivants.

échéance d'intervention	coût d'investissement estimé à janvier 2008	Subventions envisageables à l'horizon considéré
2008-2013	654 316 €	235 270.11 €
2009-2014	551 472 €	198 291.01 €
2010-2015	3 281 305 €	1 179 847.62 €
2011-2016	2 016 469 €	725 054.82 €
2012-2017	2 204 315 €	792 598.04 €
2013-2018	3 405 153 €	1 224 379.26 €
2014-2019	2 547 994 €	839 702.00 €
2015-2020	551 472 €	181 740.01 €
2016-2021	2 235 607 €	736 753.52 €
2017-2022	78 707 €	25 938.15 €
2018-2023	78 707 €	25 938.15 €
2019-2024	78 707 €	25 938.15 €
2020-2025	78 707 €	25 938.15 €
2021-2026	78 707 €	42 842.51 €
2022-2027	78 707 €	42 842.51 €
2023-2028	78 707 €	42 842.51 €
2024-2029	78 707 €	42 842.51 €
2025-2030	78 707 €	42 842.51 €
Total	18 156 465.96 €	6 431 601.54 €

Tableau 20 : Subventions envisageables pour chaque année sur Schœlcher

Elimination des déchets

Notice sur les déchets

Dans le cadre du transfert de la compétence environnement de la commune de Schœlcher à la Communauté d'Agglomération Centre de la Martinique, le ramassage et le traitement des déchets de la commune est assurée par la Communauté.

Un plan d'actions et l'organisation des services se rapportant à cette compétence ont été mis en place par la CACEM conformément au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Martinique. Aujourd'hui, collecte des déchets, des encombrants, curage des caniveaux et des ravines représentent un budget de 39 millions d'euros.

Sur la commune,

- La collecte des ordures ménagères est réalisée 2 à 3 fois par semaine selon les secteurs et elles sont acheminées directement vers l'usine d'incinération de la CACEM à Dillon ; le centre de transfert qui se situait à Case Navire où étaient compactés les déchets puis transportés à la décharge, a été supprimé.
- Le ramassage des encombrants qui se fait régulièrement une fois par semaine et à la demande des particuliers.
- Une déchetterie a été construite à Case Navire, point central pour les habitants avec deux accès l'un par le bourg, l'autre par Ravine Touza. Elle est opérationnelle depuis second trimestre 2006.

L'information sur les prestations CACEM a été faite dans une plaquette d'information qui a été distribuée chez tous les habitants de la commune. Une brigade de l'environnement a été constituée avec comme mission la prévention, la sensibilisation des citoyens sur la protection de l'environnement. Si nécessaire la brigade devra évoluer dans le cadre de la réglementation, vers une mission de répression pour ceux qui persistent à avoir une attitude irresponsable.

Le Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Martinique a été révisé et approuvé par arrêté préfectoral le 26 juillet 2005.

Outil de planification de la gestion des déchets au niveau départemental, opposable aux tiers, il fixe les objectifs et les moyens d'une gestion durable et respectueuse de l'environnement pour les 10 ans à venir. Il est consultable sur le site Internet de l'ADEME à l'adresse suivante :

<http://www.martinique.ademe.fr/images/86PDEDMAoriginal.pdf>